

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-155 du 20 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes : O. CONSTANT – J. STORET – A.M. BARBIER

MM. B. DE REU – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – E. REMY – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU - A. DOBOEUF – J.N. MENAGE – J. FOSTIER – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX - D. TABARY – H. COPIN – B. DUVERGE – L. ANTINORI – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – M. BLONDEL – M. DELAUTRE – G. RICAUX

M. B. DE REU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE
M. H. TABARY absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF
M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.C.BOUTTEMY
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET
M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. DELEVOYE

Objet : Développement Eolien – Mission d'étude confiée au Cabinet de Monsieur CONSTANT

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la démarche de la collectivité en matière de Développement Eolien, et notamment la volonté de la collectivité à définir les zones du territoire communautaire favorables au développement éolien.

Monsieur le Président précise que cette définition nécessite une étude technique et cartographique pour permettre d'identifier les zones favorables à ce développement, d'une part, et la liste des propriétaires fonciers situés sur ces zones favorables, d'autre part.

Monsieur le Président précise également qu'il est nécessaire de réaliser une étude de cohérence paysagère pour optimiser les chances de succès des projets qui seraient soutenus dans le cadre du label éolien créé.

Monsieur le Président expose ensuite au Conseil de Communauté que la collectivité a engagé une procédure de consultation en vue de désigner le Cabinet chargé de suivre cette mission.

Après réception des offres et analyse, Monsieur le Président propose de retenir l'offre présentée par le Bureau d'Etudes Olivier CONSTANT, Ingénieur Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mission d'études confiée au Cabinet de Monsieur Olivier CONSTANT,
- d'approuver le montant de la prestation présentée pour un montant de 24 787,10 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette prestation d'ingénierie,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

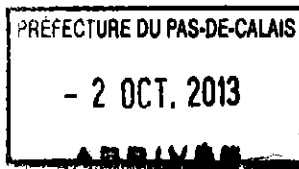
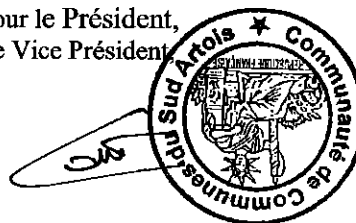
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 20 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 20 septembre 2013
Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,
Le Vice Président

Jean-Jacques COTTEL.



2013-155- 20/09/2013

DEL DEVELOPPEMENT EOLIEN.